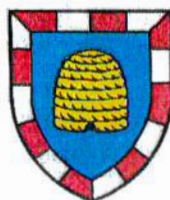

COMMUNE D'ACLENS

MUNICIPALITE



AU CONSEIL GENERAL

PREAVIS n°09-2024

**Concernant la demande de crédit pour la
transformation du local dépôt de l'Auberge
communale en laboratoire**

1. Objet du préavis

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre des activités de l'Auberge communale, Mme Géraldine Bilotti a fait part à la Municipalité de sa volonté de développer de manière approfondie, la production de mets à l'emporter, telle que pâtes fraîches et biscuits et gâteaux italiens. Elle vise ainsi à élargir sa gamme de produits proposés, tout en augmentant sa performance économique et financière. Il est à souligner que la réputation de l'Auberge communale est reconnue pour la plus grande satisfaction de la Municipalité.

2. Contexte

La création d'un laboratoire indépendant dans le local actuel attenant à la cuisine permettra une meilleure organisation au niveau hygiéno-sanitaire. La production d'aliments frais doit impérativement être séparée de la cuisine du restaurant.

Considérant les coûts des travaux, ils se répercuteront sur le loyer mensuel, à hauteur de CHF 358.-/mois. Une convention sera actée dès le laboratoire fonctionnel.

3. Travaux

La Municipalité a demandé à M. Yves Messerli de créer un projet d'aménagement et les travaux envisagés se déclinent comme suit :

- Création d'un passage entre le local et la cuisine ;
- Isolation des murs, plafonds et sols ;
- Modification du local de la buanderie ;
- Aménagements électriques en adéquation avec les futurs appareils ;
- Modification du chauffage existant ;
- Remplacement de la porte par une fenêtre.

6. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil général d'Aclens

- Vu le préavis n° 09-2024 de la Municipalité ;
- Oui le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de transformation du local de l'Auberge communale ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 91'000.- ;
3. D'autoriser le financement de ces travaux par la trésorerie courante ou par l'emprunt ;
4. De porter à l'actif du bilan, la valeur des travaux et de l'amortir en une fois, par un prélèvement au poste « Réserves pour investissements futurs – 9282.1 »

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2024.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Sylvie Ciana



La Secrétaire



Maryline Riedo

Municipal délégué : M. Thierry Cornet.